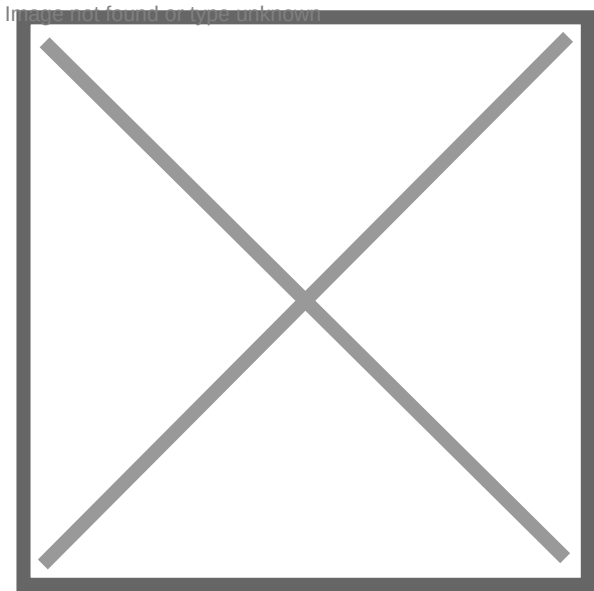




Délais d'attente d'une reponse du juge des tutelles

Par **labv**, le **01/04/2009** à **13:12**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente le 15/12/2008 avec une clause suspensive d'acceptation du juge des tutelles car la vendeuse est sous curatelle.

La date limite du compromis etait le 31/03/2009, et nous n'avons, à ce jour, toujours pas de reponse du juge.

Combien de temps cela peut il encore prendre? avons nous des recours?

cet appartement a été un vrai coup de coeur mais nous ne pouvons pas attendre indefiniment pour l'avoir.

Merci beaucoup de me dire qi vous avez été dans le meme cas.

Laetitia